



CAMPAGNE GENERALE DE MOBILITE PRINTEMPS 2022 (hors enseignants et CPE)

**RAPPEL : FERMETURE DU PORTAIL AGRIMOB :
JEUDI 31 MARS 2022 (minuit)**

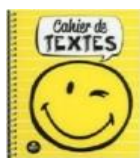
FO EA PLUS QUE JAMAIS PRÉSENTE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Vous êtes personnels administratifs ou FR dans l'enseignement agricole et **vous prévoyez de déposer une demande de mobilité dans le cadre de cette campagne.**

FO EA vous accompagne dans ce parcours (constitution du dossier : CV, lettre de motivation, conseils pour les pièces nécessaires en cas de priorité légale).

Nous vous rappelons que dans le cadre des LDG (lignes directrices de gestion), **FO EA** peut porter votre dossier de mobilité auprès de l'administration, notamment pour faire valoir les priorités légales dont peut bénéficier votre candidature.

Contactez vite : nathalie.suchail@agriculture.gouv.fr



NS LDG MOBILITÉ MAA : [2020-31 du 16 janvier 2020.](#)

NS MOBILITÉ PRINTEMPS 2022 : [SG/SRH/SDCAR/2022-136](#)

[Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPE.](#)

[Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.](#)